



# Bourse Aux Jouets



## REGLEMENT INTERIEUR

### DE L'AMICALE SCOLAIRE DE BOUTIGNY



#### DEFINITION D'UNE BOURSE AUX JOUETS

La bourse aux jouets a pour objet de prendre en dépôt. Vente des jouets de tout type, tels que jeux vidéo, CD, DVD, livres, BD, peluches, etc... Bien sûr cette liste n'est pas exhaustive.

**L'amicale scolaire de Boutigny décline toute responsabilité, et n'est pas tenue de vous indemniser en cas de vol ou de détérioration des objets confiés.**



#### FONCTIONNEMENT

##### **PREPARATION DE VOTRE LISTE**

Elle doit être établie en double exemplaires, une pour vous, une pour l'amicale. Un exemplaire vous est fourni ci-après. Bien y noter vos coordonnées, le nom du produit et le prix que vous souhaitez mettre pour la vente de celui-ci.

Ne seront pas acceptés : les jouets **sales ou en mauvais état**, les Lègos, Playmobil, etc... non emballés (visiblement), les K7 vidéo, vêtements, casquettes, draps, chaussures, tapis, peignoirs et calculatrices.

Et tout objet jugé non conforme dans une bourse aux jouets.

##### **DEPOT DES ARTICLES :**

**Le vendredi 16 NOVEMBRE 2018 de 9H00 à 12H00 et de 16H00 à 19H00**

Aucun dépôt ne sera accepté sans liste pré-établie.

Pour chaque dépositaire le droit de dépôt est de 2 € par liste de 10 jouets déposés (3 puzzles, 8 peluches, 10 livres maximum par vendeur). Un reçu vous sera donné sur demande. 10 listes maximum par vendeur (la 9ème et la 10ème sont gratuites).

**Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée pour le dépôt et l'achat des jouets.**

## **VENTE DES PRODUITS :**

L'amicale s'occupera de l'étiquetage.

**La vente aura lieu le samedi 17 NOVEMBRE 2018 de 8h30 à 17h00,**

Sans interruption, à la salle des fêtes de Boutigny.

Les achats se font en espèce et par chèque à partir de 50 € (avec pièce d'identité).

## **REPRISE DES ARTICLES INVENDUS ET MONTANT DES VENTES :**

**La reprise des articles invendus et la remise du montant des ventes se passera le dimanche 18 NOVEMBRE 2018**

**de 10h00 à 11h30.**

L'amicale vous remettra la recette des jouets vendus, après avoir prélevé 15 % du prix de la vente. Tous jouets et matériel de puériculture non repris seront offerts à des œuvres sociales ou revendus au bénéfice de l'Amicale l'année suivante, utilisés pour la tombola qui aura lieu lors de la fête de la Saint Médard à Boutigny en juin de l'année suivante.

Vous aimeriez donner un coup de main à l'amicale ? Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

SIGNATURE DU VENDEUR

---

### **AUTORISATION PARENTALE**

Monsieur ou Madame .....

autorise mon enfant ..... à déposer ou à acheter  
à la bourse aux jouets de BOUTIGNY les 16 et 17 novembre 2018.

DATE

SIGNATURE